

# L'hypersensibilité chimique une maladie non reconnue en France

**Ginette Bournique, 71 ans, souffre du syndrome d'hypersensibilité chimique multiple. Les premiers symptômes se manifestent en l'an 2000 mais ce n'est qu'en 2007 qu'un diagnostic est posé. Sa maladie n'est toujours pas reconnue par la Sécurité sociale.**

**L'**histoire de Ginette Bournique, 71 ans, est celle de milliers de Français qui souffrent en silence. Cette Bénoméniloise est atteinte du syndrome d'hypersensibilité chimique multiple ou MCS (Multiple chemical sensitivity). En France, les personnes concernées se mobilisent car cette affection, pourtant reconnue par plusieurs pays, n'est pas considérée par la Sécurité sociale comme une maladie.

Dans les années 1950 un allergologue américain, Theron G. Randolph, père de la médecine environnementale, a commencé à déceler cette hypersensibilité. En 1987, le Dr Mark Cullen attribua au syndrome le nom de MCS, et le définit comme « une affection acquise caractérisée par la répétition de symptômes touchant de multiples organes qui surviennent lors de l'exposition à diverses substances chimiques ». Cette maladie n'est pas d'ordre psychologique. Elle est invalidante et chronique.

## Des substances chimiques de plus en plus nombreuses

Des dizaines de milliers de substances chimiques ont été créées en l'espace de 80 ans, des conservateurs, des cosmétiques, des pesticides, des produits pour éviter les moisissures ou l'oxydation... Toutes ces substances prévues pour un usage spécifique, se retrouvent inévitablement dans l'air que



**Ginette tient à signaler que l'association SOS MCS lui a été d'un grand secours.**

nous respirons, l'eau que nous buvons, la nourriture que nous consommons. On estime que 100 à 300 substances chimiques artificielles se retrouvent dans notre corps. Et chacun réagit différemment à ces substances.

## De spécialiste en spécialiste

C'est en l'an 2000 que Ginette commence à s'inquiéter de l'apparition de certains maux. Elle consulte son médecin qui l'oriente vers des spécialistes. C'est ainsi que pendant sept années, elle est examinée par de nombreux spécialistes de la région car ses maux augmentent sans cesse. Habitée à la vie urbaine elle constate qu'il lui faut de l'air et tout doucement elle arrive à détecter l'origine de son mal-être : le bruit, des matières et des produits comme les vernis, peintures, colles, mais pas que...

En 2007, un allergologue nancéien diagnostique en

fin une maladie environnementale. Mais il n'y a pas beaucoup de remèdes, hormis d'éviter les substances chimiques. Cette maladie lui a fait perdre le goût, l'odorat et engendre de nombreuses douleurs, de la fatigue, des palpitations. Ginette n'a plus aucune vie sociale. Même sa vie familiale devient compliquée. Mais elle tient à faire remarquer qu'elle a trouvé du soutien auprès d'une association lyonnaise reconnue d'intérêt général, SOS MCS.

## Une maison plus saine

En 2008, Ginette et son époux Georges, achètent une maison à Bénoménil de plain-pied, privilégiant cette construction récente, réalisée avec des matériaux a priori sains. Mais il s'avère que des composants tels que des plaques de plâtre, des isolants... indisposent Ginette. Georges doit donc refaire beaucoup de choses, en utilisant de la peinture et d'autres produits bio.

En 2014, le couple réalise une extension sous la forme d'un studio, avec des matériaux spécifiques, exempts de tous polluants, pour que Ginette puisse y vivre. C'est nettement mieux mais Ginette y rencontre encore des problèmes.

A ce jour l'isolant de toiture en est à sa cinquième version...

## 300 € de reste à charge tous les mois

La France ne reconnaît pas cette intoxication environnementale comme une maladie. Beaucoup de frais restent donc à la charge de ce couple. Seule l'homéopathie arrive à soulager Ginette, ainsi qu'un vaccin mensuel, qu'ils sont obligés d'aller acheter en Allemagne. Le couple a donc environ 300 € à sa charge chaque mois.